

AFFAIRE N° 7 - Ratification de la dépense relative aux travaux de consolidation des travées du Grand Marché.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

L'année dernière la Commune a dû faire interrompre les travaux d'aménagement de la façade Ouest du GRAND MARCHÉ, faute de crédits.

Il a fallu, à l'approche de la saison cyclonique, faire entreprendre des travaux de consolidation des travées d'extrémité de l'aile Ouest du Grand Marché.

Les travaux en cause ont coûté 300.000. frs. (Entreprise C.F.E.)

Messieurs, c'est cette dépense que je vous demande de ratifier. *Elle est*
insérée à l'article 130-12.
Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

X

X X

LE MAIRE : En ce qui concerne la Station Service dont la construction a été envisagée en façade Ouest du Grand Marché, des conversations ont été engagées et nous étions parvenus à une solution, du moins nous le pensions.

Dans la demande qui nous a été remise il y a quelques jours je n'ai pas retrouvé toutes les conditions acceptées en principe par M. REYDELIET et par moi, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

En conséquence, je retire le dossier de l'ordre du jour.

Approuvé
le 19 Décembre 1964
P/le Préfet
le Secrétaire général
signé: J. Auclercq